

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

**ARRÊTÉ**

**N° SG 2026-384**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et la sûreté,

VU la demande formulée par l'entreprise **LES ARTISANS DECORATEURS** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement parking du Violet de Bayeux à l'occasion de travaux au 16 rue des Cuisiniers

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 28 avril au 7 mai 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit, **du mardi 28 avril au jeudi 7 mai 2026** :

- *Parking du Violet de Bayeux (sur 2 places de stationnement)*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise **LES ARTISANS DECORATEURS**

**Article 3** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 4** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt avril deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation  
Jean LEPAULMIER

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et la sûreté